

De : "Ménard, Carole"
Envoyé : 17 novembre 2014 13:21
À : Harvey, Marie-Josée (BAPE)
Objet : Question concernant les vols d'énergie

Bonjour madame Harvey,

Voici la réponse à la question posée à la séance du 12 novembre en après-midi au sujet des vols d'énergie.

Les entreprises nord-américaines estiment entre 0,3 % et 1 % des revenus les pertes dues au vol d'énergie.

Il est du devoir d'Hydro-Québec de prévenir, recouvrir et limiter les pertes d'énergie et de revenus associées à la subtilisation tout en assurant la sécurité et l'intégrité des installations électriques. Hydro-Québec a une équipe dédiée au vol d'énergie.

Espérant le tout à votre convenance, je vous souhaite une excellente journée.

Carole Ménard

Chargée d'équipe - Participation publique
Direction - Participation publique, Autorisations gouvernementales et Sécurité
Hydro-Québec Équipement et services partagés